

Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans

Ce mémoire concerne principalement la pose de deux questions au Conseil du patrimoine culturel du Québec; il offre quelques éléments de réponse possible :

I. Comment peut-on bonifier et transférer ce document de référence et d'orientation en outil pratique qui sera accepté par la population, implémenté par le gouvernement, la MRC et les élus des six municipalités, afin de garantir des démarches accrues de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine, compatible avec le progrès sociale et économique dynamique de la territoire, et de manière continue pour l'avenir (vision d'ensemble du patrimoine et de l'avenir - où on veut être dans les prochaines décennies)?

II. Étant donné que le patrimoine agricole bâti et les paysages culturels de presque 400 ans d'exploitation sont des parents pauvres dans les descriptions et les orientations du Plan, peut-on espérer les hiérarchiser davantage dans une mise à jour du Plan et prévoir des actions urgentes et a plus long terme dans ce secteur critique de l'histoire et du patrimoine de l'Île. L'agriculture, en forte évolution, représente aujourd'hui 94% de la superficie de la territoire (dont 62% actuellement en exploitation), est l'un des principaux éléments du patrimoine bâti et paysagère, et est moteur de la vie économique de l'Île (revenus bruts de 46,5 million \$ en 2010 selon une étude du PDZA)?

Introduction – Mémoire du réseau GRCAV de passionnés du patrimoine de l'Île

Originellement prévu comme groupe (2003) pour la recherche et la conservation de l'architecture vernaculaire (architecture non classique provenant du peuple ou ses traditions) et plus récemment redéfini (2012) pour inclure les paysages culturels de l'Île, le groupe vise la stimulation de la recherche de l'architecture vernaculaire (le Québec n'ayant pas de la reconnaissance dans le monde pour son architecture vernaculaire*), la conservation de ces structures sur l'Île et les projets de restauration et de mise en valeur. Non encore reconnu comme organisme sans but lucratif, le groupe agisse plutôt comme un réseau d'information, en publiant des bulletins d'information à l'intention de plus de 100 citoyens, élus et professionnels,

Au cours des mois récents des bulletins du groupe et un article en rédaction pour un magazine de patrimoine ont présenté un survol par 4 des membres du GRCAV et l'architecte de la MRC des gens de métier en restauration (Annexe 1) ainsi qu'une étude menée par le soussigné sur les 13 réalisations primées (Prix de l'Île) en restauration de bâtiments agricoles, leur nature, leur utilisation (réhabilitation agricole ou autre) et leur état physique constatés avec les propriétaires et par les observations sur lieux en Décembre 2014 (Annexe 2).

1^{ère} question – bonification et transfert pratique du Plan

À l'égard de la première question sur la bonification et application pratique du Plan, qui est un document sérieux et professionnel, il semble que malgré une très bonne discussion des orientations globales et générales aux sections d'introduction 4.1 et 4.2, on a omis une section entre celles qui portent sur la connaissance et signification du patrimoine, et celle, la section 4, sur les orientations de protection, de mise en valeur et de transmission. J'ose croire qu'il manque une section de caractérisation de l'Île et une vision du futur - comment on veut le patrimoine et la vie à l'Île dans 30 ou 50 ans

(* Oliver, P, rédacteur, « Encyclopedia of Vernacular Architecture of the World », 3 tomes, Cambridge University Press, 1997, 2 384 pages)

Dans un tel nouveau chapitre, « Vision du patrimoine à atteindre » ou un titre similaire, on pourrait traiter de manière cohérente pour l'Île agricole et autres :

- La caractérisation actuelle des éléments principaux dans différents secteurs de l'île, peut être sur la base de 1 kilomètre par 1 kilomètre sur le parcours principal, quant au sujet du patrimoine bâti, les accords avec d'autres structures, et les paysages culturels à protéger et mettre en valeur;
- L'analyse de l'état économique et topographique de chaque secteur, les changements probables comme ceux provenant des tendances d'une agriculture en pleine évolution, l'occupation du terrain, les projections de bâtiments neufs et leur intégration avec des bâtiments du patrimoine, et l'état et le futur du patrimoine bâti et des paysages culturels qui les entourent;
- Le développement d'une vision pour l'évolution du patrimoine sur plusieurs décennies, avec une restauration minimale des bâtiments du patrimoine et la protection et altération minimale des paysages culturels pour l'avenir.

1.1. Plutôt de prévoir des nouvelles constructions sur le chemin de parcours, déjà menacé pour l'intégrité de ses paysages culturels, la lisibilité du parcellaire et les percés de vue vers le fleuve ou l'intérieur de l'Île, il serait une meilleure solution pour le patrimoine durable de confiner les nouvelles constructions à quelques secteurs de noyaux villageois, en tenant compte là-bas des paysages culturels, ou de voir à la déstructuration des îlots dans les boisés ou falaises qui sont moins visible du chemin Royal et qui peuvent être aménagés avec le minimum d'apparence banlieue.

1. 2. Le Plan prévoit plusieurs normes déontique, normative ou qualitatives qui, sans une vision globale du patrimoine, risquent à simplement intensifier les demandes de dérogations mineures qui risquent à diluer des initiatives de protection du patrimoine.

1. 3. La densification des constructions sur le chemin de parcours est déjà faite entre Saint-Laurent et Saint-Jean, historiquement au XX^e siècle en raison de la proximité des maisons au fleuve. Pour des autres secteurs de l'Île la tendance est avancée et un moratoire devrait être mise en place en attendant une étude globale de l'Île comme celle suggérée « Vision du patrimoine à atteindre.

1. 4. Il y a aussi la possibilité d'introduire une nouvelle section 5 du Plan qui portera sur les orientations à recommander pour l'implémentation de la vision du patrimoine à atteindre, en tenant compte des enjeux et des rôles du ministère, de la MRC, des municipalités et des citoyens. La loi sur le patrimoine d'octobre 2012 prévoit le transfert des pouvoirs aux municipalités. Les municipalités, à ressources limitées, sont déjà prises avec des considérations et administrations autres que le patrimoine et, à moins qu'elles acceptent la formule PIIA, avec des comités consultatifs de plusieurs citoyens et architecte, n'ont pas les moyens d'administrer les demandes qui touchent à la loi sur le patrimoine.

1. 5. Ne serait-il pas logique de créer des liens ente le MCCCCFQ et le MAPAQ qui travailleraient avec la MRC et les municipalités sur les questions de gérance du dossier patrimoine?

1. 6. L'appréciation des valeurs, principes, vision et orientations d'un plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine devrait être communiqué sur une base régulière aux citoyens et les intervenants économiques, notamment le secteur agricole.

1. 7. Une vision du patrimoine à atteindre profiterait de cette sensibilisation des citoyens et la mise en place des guides de bonnes pratiques en conservation, restauration et entretien du patrimoine bâti et paysagère, comme fait par Patri-Arch pour les MRC de Coaticook, Shawinigan et d'autres MRC au Québec. Une guide similaire pour la conception des résidences et bâtiments agricoles neufs peut se faire comme guide pour leur insertion dans le site, peut être comme projet conjoint du MCCCCFQ et MAPAQ.

2ième question – la situation du patrimoine agricole

2. 1. Nonobstant le fait que 94 ou 95% de la territoire est classée agricole avec environ 62% de la superficie en exploitation par 265 cultivateurs à 173 exploitations, le Plan se concentre en particulier sur le patrimoine bâti résidentiel et institutionnel des villages et en dehors des villages, ainsi que l'insertion de nouvelles constructions partout au site patrimonial.

2. 2. Il n y a que quelques lignes de texte sur quelques pages individuelles qui parlent des structures agricoles du patrimoine. Ces bâtiments sont emblématiques, historiques et omniprésents à l'Île (162 bâtiments du patrimoine selon une étude réalisé par Patri-Arch pour le CLD de l'Île d'Orléans) et qui témoignent de son histoire rurale de presque 400 ans.

2. 3. Même dans les orientation particulières du Plan sur le secteur agricole en dehors des villages il y a plutôt mention de résidences que les multiples particularités et formes architecturales du patrimoine agricole bâti et ses paysages culturels qui ont défini plus de 90% pourcent de la territoire depuis le milieu du XVII^e siècle et dont les changements des pratiques agricoles sur plusieurs siècles ont façonnés l'Île que nous connaissons et l'évolution de l'architecture de ces bâtiments.

2. 4. Il est surprenant que le Plan ne permet pas de décrire et mieux faire connaître le site patrimonial agricole, d'en faire émerger ses significations, pour ensuite lui définir ses orientations, comme fait pour les autres valeurs patrimoniales.

2. 5. Depuis mes plus de 30 années de vie à l'île je perçois une dégradation continue dans le patrimoine agricole bâti. Il n y a pas des règlements qui tente d'empêcher la dégradation de bâtiments du patrimoine et même des structures d'intérêt exceptionnels (dont plusieurs ont disparus depuis l'inventaire de 1979) ou d'exiger un entretien lorsque les coûts d'intervention seraient minimaux.

2. 6. Il est plus difficile de conserver un bâtiment agricole qu'une structure domestique, vu les différentes manières d'occupation et le souci de propreté et de fonctionnement des éléments des maisons. Les maisons sont facilement réhabilitées, les bâtiments agricoles moins.

2. 7. Une moitié de l'histoire du patrimoine bâti agricole (1650 à 1850) a quasiment disparu et les modèles du régime seigneurial sont très rares. Pour cette raison, la

reconstruction ou conservation urgente de cette partie originale de l'histoire (1650 à 1850) est important et devrait recevoir une haute priorité.

Il nous reste surtout les grange-étables longues québécoises inspirées des bâtiments du régime seigneurial dont les parois furent rehaussés de plusieurs pieds afin d'accueillir le foin et le fourrage aux combles, de même pour les grange-étables de la fin de XIX^e siècle avec des toits brisés à l'américain, ainsi que plusieurs formes de bâtiments de différentes fonctions.

2. 8. Dans tout le Québec le ministère n'a classé comme monument historique que 5 bâtiments agricoles, dont seulement un d'invention québécois et il n'y a aucun bâtiment agricole de l'Île classé monument historique.

2. 9. La photographie ci-attachée (en annexe 3) par M. S. McLaughlin démontre les maisons des cultivateurs à l'Île dans l'hiver de l'année 1858. On remarque que même 100 ans après la fin du régime français, les citoyens gardaient fièrement le style et les volumétries des bâtiments de l'époque plus ancienne (fenêtres à petit carreaux, parois de bâtiments en planches verticales, toits sans larmier, disposition asymétriques des ouvertures pour mieux garder la chaleur à l'intérieure, clôtures anciennes, et l'alignement des bâtiments secondaires avec les maisons.

Le sens collectif d'identité de ces gens d'il y a 150 ans n'était pas sujet de question. Est-ce que nous transférerons des valeurs de la passée avec nos valeurs contemporaines de même manière (avec la même certitude) à nos successeurs?

Travaux de concertation entre les acteurs présents dans les secteurs agricoles

3.1 Privilégier la création de liens entre la MAPAQ, le MCCCCFQ, la MRC, l'UPA et les groupes de patrimoine afin de développer un programme pratique pour stimuler la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine agricole de l'Île; Vu les changements importants dans la production des produits végétaux (78% de total) et des produits animaux incluant le lait (22%), les opportunités de restauration et de réutilisation des bâtiments du patrimoine dans ces réajustements ne sont pas à négliger.

À titre d'exemple, les revenus agricoles ont grimpé de 27,7% entre 2004 et 2010. En même temps, les maraîchères ont diminué de 25,9%, les fruits ont monté de 5,6% et les céréales ont monté de 23,6%, mais la production d'animaux a régressé 15,4% (Chiffres tirés du rapport PDZA pour l'Île d'Orléans 2004-2010).

Afin de rencontrer les changements qui sont rapides, tels que le cas de ces trois classes de produits, le cultivateur doit agir vite afin d'implanter de nouveaux équipements ou de réutiliser / réhabiliter ses vieux bâtiments. Dont l'opportunité d'utiliser les vieux bâtiments bien maintenus pour palier des changements.

3.2 Les acteurs peuvent initier un programme de hiérarchisation des bâtiments à protéger et même fournir une aide financière pour le maintien et la mise en valeur des bâtiments du patrimoine utiles (voir le tableau à l'annexe 2) ou des bâtiments du patrimoine exceptionnels du patrimoine qui devraient être protégés en attendant d'autres utilisations possibles.

3.3 Impliquer les propriétaires des fermes dans une initiative visant à démontrer l'importance du patrimoine comme facteur social et économique avec bénéfices pour l'industrie.

3.4 Identifier les possibilités de réhabilitation des bâtiments lorsque possible, d'abord d'analyser l'état de certains bâtiments de patrimoine clés afin de permettre une intervention moins coûteuse avant qu'elle soit trop tard et de mettre en valeur des paysages agricoles et des bâtiments ce qui pourrait contribuer économiquement au secteur agricole de l'Île (attire aux consommateurs, visibilité accrue d'un établissement fier qui épouse les valeurs de la communauté, apport économique par la réutilisation de bâtiments déjà en place et parfois ne nécessitant pas de nouvelles constructions).

3.5 Dans un premier temps, sur la base des études préalables des bâtiments agricoles du patrimoine (en particulier, de 2010, 1979) hiérarchiser pour chaque municipalité, chaque ensemble de bâtiments du patrimoine, maison et terre (paysage) ou de tels éléments individuels qui méritent d'être conservés, restaurés et réhabilités. Comme les bâtiments sont souvent liés avec des paysages culturels impressionnants, il serait important de classer les deux valeurs patrimoniales en même temps.

3.6 Nous recommandons que cette activité importante pour une vision à plus long terme et pour la transmission du patrimoine aux générations futures soit implémentée par les différents paliers du gouvernement (MAPAQ, MCCCFCQ, MRC) mais avec un complément des citoyens de chaque communauté de l'Île.

3.7 Évidemment un programme PIIA pour le village et pour les secteurs auprès du chemin Royal aux deux cotés du village (un minimum de trois secteurs de PIIA particuliers) permettrait aussi de dresser cette liste de sites hiérarchisés.

3.8 Enfin, il serait important d'encourager d'avantage les producteurs agricoles de l'Île de devenir des ambassadeurs touristiques, et par surcroît, du patrimoine. Avec environ 13% des fermes en agrotourisme, l'impact de cette action se répercutera parmi les cultivateurs voisins et les citoyens, et rehausserait le sentiment d'identité des gens du secteur et des citoyens clients des kiosques.

Rédigé par Arthur Plumpton, 3463 chemin Royal, Sainte-Famille

Coordonnateur, Groupe pour la recherche et la conservation de l'architecture et du paysage vernaculaire, Île d'Orléans

Annexes 1 à 3 se trouvent sur dans les fichiers 1 à 3 qui accompagnent ce mémoire.

Consultations sur des éléments spécifiques de ce mémoire avec les personnes suivantes (GRCAPV) :

M. Pierre Lahoud, Saint-Jean, Île d'Orléans

M. Michel Gauthier, Saint-François, Île d'Orléans et La Prairie (Québec)

Mme Nicole Simard, Sainte-Famille, Île d'Orléans

M. Michel Gosselin, Saint-Laurent, Île d'Orléans

Mme Suzanne Poulin, cultivatrice, Sainte-Famille, Île d'Orléans;

Dr. Jacques Carrière, Saint-François, Île d'Orléans